



BULLETIN DE TOURNES

N° 17
8 juin 2018

Madame, Monsieur,

Quelques informations...

Jeudi 21 juin : Fête de la musique. A partir de 19 h 00, à la salle des fêtes, un groupe de cinq musiciens animera une soirée jazz ouverte à tous (entrée gratuite), avec buvette.

Dimanche 24 juin : Fête patronale. Comme à l'accoutumée, un apéritif sera offert aux habitants le dimanche à midi, à la salle des fêtes. Un repas pris en commun vous est proposé et un bulletin de réservation est joint à la présente.

Vendredi 13 juillet : Fête nationale. La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 18h30 et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des associations. A partir de 20 heures suivra un repas dansant à la salle des fêtes (offert par la municipalité). Il s'en suivra une marche aux flambeaux dans les rues du village.

Mercredi 25 juillet : « Ardenn Tour » à Tournes. Douze villages ardennais ont été choisis pour accueillir des animations sportives (gratuites). Il s'agit de pratiquer des sports connus et d'en découvrir d'autres, peu répandus. Jeunes et adultes sont invités à cette journée de découverte.

Le cabinet Médical : depuis bientôt deux ans, nous nous sommes engagés aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et d'Ardenne Métropole pour maintenir le Cabinet Médical à Tournes. Vous êtes nombreux à nous questionner pour savoir les raisons qui menacent le maintien de cette structure et les projets de construction. La presse vient de relater une décision d'Ardenne Métropole concernant la construction d'une maison de santé à Tournes. Ce projet n'est pas encore bien défini. Nous tiendrons une réunion d'information ouverte à tous, dès que nos partenaires auront finalisé toutes les études.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Informations aux habitants



Citoyenneté

◆ Nuisances sonores : rappel de la réglementation

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Merci de respecter ces règles pour la tranquillité de vos voisins.

◆ La propreté est de rigueur, même pour les chiens !

Si balayer devant sa porte fait partie des actes citoyens, il en est exactement de même en ce qui concerne le ramassage des déjections de son animal de compagnie.

Le village est désormais équipé de quatre cani-crottes, situés à la Gobine (coté rue du Moulin), rue de la Citadelle (avant la mairie), place Jean Bourguignon (coté rue René Dupont) et rue du Bois de la Rosière (près de la passerelle). Deux autres seront implantés à la Pépinière.

Chaque propriétaire de chien peut ainsi utiliser ces espaces, les autres habitants leur en seront reconnaissants !



Fêtes et cérémonies

◆ Fête de la musique

La commune renoue avec la fête de la musique qui se déroulera le 21 juin. Pour l'occasion, une soirée Jazz est organisée avec le groupe "Miss Cris & Friends" devant la salle des fêtes (ou à l'intérieur en fonction de la météo), à partir de 19h00. Une buvette sera ouverte.

◆ Fête patronale

Le dimanche 24 juin, les habitants sont conviés à venir participer à la fête patronale qui se tiendra sur le parking de la salle des fêtes avec plusieurs attractions foraines.

A midi, la municipalité offrira à l'ensemble de la population un apéritif.



Comme l'année dernière, il sera possible de poursuivre ce moment convivial autour d'un repas payant pris en commun. Le dessert et le café seront offerts par la Municipalité. Attention, réservation obligatoire en mairie avant le 17 juin 2018. Une buvette sera tenue par l'ASTRM.

◆ Manifestations du 13 juillet 2018

- **18h30 :** Dépôt de gerbe devant le monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur servi dans la salle des associations.
- **20h00 :** Salle des fêtes, repas dansant offert par la Municipalité aux habitants de Tournes. Possibilité d'inviter des parents proches extérieurs à la commune moyennant une participation financière. Buvette tenue par l'Étincelante.
Inscription obligatoire avant le 5 juillet à l'aide du bulletin inséré dans ce document.
- **22h00 :** Départ de la retraite aux flambeaux dans les rues du village :
départ salle des fêtes - la Pépinière - rue de la Citadelle - rue d'Ambelle - rue du Puits - rue du Moulin -, la Gobine - rue de Montcornet - retour à la salle des fêtes.
- **22h30 :** Poursuite du repas (dessert et café) et animation musicale par l'orchestre Air2Rien.

◆ 25 juillet 2018 : " Ardenn Tour "

Journée de découverte d'activités sportives devant la salle des fêtes et sur le terrain multisports "Noël SANGERY". Les horaires et le programme détaillé seront communiqués à la population en temps voulu.

CCAS



C.C.A.S.

◆ Distribution de tickets de manège et de jetons de scooter

pour la fête patronale, aux enfants résidant à TOURNES, âgés de 3 à 12 ans, le jeudi 21 juin de 9h30 à 11h00 et le vendredi 22 juin de 9h30 à 12h00 en mairie.



Vos élus au travail

Réunions de chantier au "Hameau des Fontaines" tous les jeudis à 14h00.



◆ Avril

- 12 ▫ Commission des travaux.
- 13 ▫ Réunion Maire-Adjoint
- 16 ▫ Rencontre avec la pharmacie
 - Rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale
- 17 ▫ Rendez-vous avec un architecte
- 18 ▫ Rendez-vous avec représentant du "Souvenir Français"
 - Réunion Maison Médicale
- 19 ▫ Rencontre mensuelle avec le personnel
 - Commission Ardenne Métropole
- 20 ▫ Départ en retraite à la Gendarmerie de Renwez
- 23 ▫ Réunion Maire-Adjoint
 - Conseil municipal informel
- 24 ▫ Rencontre à la gendarmerie
- 29 ▫ Course cycliste zone Emeraude
 - Une Rose, un Espoir

◆ Mai (suite)

- 07 ▫ Remise de drapeaux
- 11 ▫ Tournoi de pétanque à Renwez
- 15 ▫ Réunion FDEA
 - Visite du Pôle Scolaire par Soleil d'Automne
- 17 ▫ Réunion Maire-Adjoint
 - Rencontre mensuelle avec le personnel
 - Conseil syndical du Pôle Scolaire
- 19 ▫ Célébration d'un mariage
- 21 ▫ Journée du clocher
- 22 ▫ Assemblée Générale ADMR
- 24 ▫ Inscriptions ALSH
- 26 ▫ Concours de pêche "Etincelante"
- 28 ▫ Préparation Ardenn Tour
- 29 ▫ Réunion Maire-Adjoint
 - Conseil communautaire
- 31 ▫ Réunion de la CLCT

◆ Mai

- 01 ▫ Brocante
- 04 ▫ Réunion Maire-Adjoint
- 05 ▫ Distribution barquettes de fleurs
 - Course "La Tournésienne"

◆ Juin

- 01 ▫ Commission d'ouverture des plis
 - Commission fêtes et cérémonies
- 02 ▫ Concert
 - Réunion équipe animation ALSH

Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous.
- Les adjoints reçoivent tous les mardis sur rendez-vous à partir de 17h00.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/